



## Succession enfant parents divorcés

Par **chianli**, le **05/09/2016** à **22:53**

Bonjour,

Suite au décès de mon père il y a 18 mois, je voudrais connaître mes droits.

Je suis fille unique de sa 1ère union. Mon père s'est remarié et a eu 2 filles de sa seconde union.

J'ai demandé à son épouse les coordonnées du notaire et pas de réponse.

Je n'ai aucune nouvelle : héritage ? biens ? dettes ? je ne suis au courant de rien. Je n'ai eu connaissance d'aucun papiers et on ne m'a rien fait signer.

Je voudrais connaître donc mes droits ainsi que les démarches que je dois faire et auprès de qui ? Je suis dans le néant surtout que le temps passe et que je ne connais pas le temps que j'ai pour agir.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer mes sincères salutations.

Par **Tisuisse**, le **06/09/2016** à **09:22**

Bonjour,

Vous contactez un notaire à côté de chez vous et vous lui confiez vos intérêts. Votre notaire fera les démarches nécessaires pour savoir qui est chargé de cette succession et il prendra contact avec ce notaire. Il ne passera pas par votre belle-mère.